



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 42 18 55 06 76 58 63 47

jacques.mille2@wanadoo.fr http://www.siaes.com

*S.I.E.S. (Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré)*

<http://www.sies.fr>

*C.A.T. (Confédération Autonome du Travail)*



## Lettre de présentation aux Stagiaires de l'Académie d'Aix-Marseille

Marseille, le 19 Août 2010

Chère, cher collègue,

Vous venez de réussir au concours pour être titularisé(e), au terme de votre stage, dans un corps de l'Education Nationale. **Nous vous félicitons pour ce succès et vous souhaitons la bienvenue dans notre Académie** où vous allez effectuer votre stage.

Cette année, cruciale pour vous, sera rythmée par vos **obligations (nombreuses...) de stagiaire**, votre **service dans l'établissement où vous serez affectée(e)**, la **constitution de votre demande de mutation au mouvement inter-académique** (Novembre - Décembre 2010), puis **intra-académique** (Mars - Avril 2011).

Certes l'Administration vous informera de tout ce qui concerne cette année de stage et des modalités de votre demande d'affectation en tant que titulaire. **Vous serez alors largement informé(e) de vos obligations et de vos devoirs... et probablement moins de vos droits.**

C'est là que les **conseils d'un syndicat** pourront se révéler utiles tout au long de votre carrière, et en particulier cette année pour constituer votre dossier de mutation au mouvement inter-académique (barème, vœux), puis au mouvement intra-académique, tant il est vrai que les textes officiels en la matière ne sont pas toujours très faciles à interpréter pour le profane, et comportent quelques pièges qu'il convient d'éviter.

**Le S.I.A.E.S., deuxième syndicat dans l'académie tous corps confondus (Agrévés, Certifiés, Professeurs d'EPS, PLP, CPE), disposant d'élus siégeant dans toutes les commissions où est gérée votre carrière et de responsables expérimentés et joignables, vous propose donc ses services en ces domaines.**

**La commission d'affectation des stagiaires se tiendra au rectorat d'Aix-Marseille :**

**- Le Mardi 24 Août 2010 pour les CPE, PLP et Professeurs d'EPS**

**- Le Mercredi 25 Août 2010 pour les Agrégés et les Certifiés**

Nos adhérent(e)s seront immédiatement et prioritairement prévenu(e)s de leur **établissement d'affectation** dès la fin de la commission. **Adhésion annuelle stagiaire au S.I.A.E.S. : 35 euros.**

**Une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE sera assurée par les responsables du S.I.A.E.S. pour informer tous les stagiaires de leur établissement d'affectation.**

**- CPE, PLP, EPS : N'hésitez pas à nous contacter le 24 Août de 10h00 à 21h00 aux numéros suivants : 06 80 13 44 28 / 06 30 58 86 54 / 06 76 58 63 47**

**- Agrégés, Certifiés : N'hésitez pas à nous contacter le 25 Août de 10h00 à 21h00 aux numéros suivants :**

**Jean-Baptiste Verneuil (Responsable stagiaires du S.I.A.E.S.) : 04 91 34 89 28 ou 06 80 13 44 28**

**Jacques Mille (Secrétaire Général) : 06 76 58 63 47**

**Virginie Verneuil (Conseiller technique) : 06 30 58 86 54**

**ou par mail [jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr](mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr)**

**Autres jours : Permanence téléphonique de 8h00 à 21h00**

**Le S.I.A.E.S. sera présent lors de la journée de rentrée administrative et pédagogique des stagiaires qui aura lieu le Lundi 30 Août 2010.**

Nos représentants seront présents pour vous accueillir et à votre disposition pour vous renseigner et vous remettre gracieusement un « **Livret d'accueil - Guide du stagiaire** » qui contient de précieuses informations qui vous seront utiles tout au long de votre année de stage.

**Rendez-vous le 30 Août 2010 pour faire connaissance avec le S.I.A.E.S. !**

Vous constaterez aisément, dès la journée de rentrée administrative et tout au long de l'année, qu'il existe un grand nombre de syndicats d'enseignants qui vous proposeront leurs services. Certains très connus, d'autres moins. Le pluralisme est ainsi bien assuré... mais le choix peut se révéler difficile dans ce maquis des sigles !

Nous vous conseillons donc, avant toute adhésion à quelque syndicat que ce soit, de vous renseigner, de vous documenter, de prendre contact, de faire un "comparatif" selon les critères que vous aurez choisis. Bref, de réfléchir et, en un mot, de ne pas vous laisser forcer la main ou signer sous la pression, en sachant que rien ne presse, tous les syndicats acceptant les cotisations à tout moment de l'année.

**Pour le S.I.A.E.S., sachez simplement ici que son seul objectif est d'offrir aux personnels de l'Education Nationale (dont vous êtes, en tant que stagiaires et futurs titulaires) les services dont ils ont besoin, tant pour être renseignés, conseillés, aidés... ou défendus, si nécessaire. Et ce en dehors de toute considération idéologique ou politique, donc en toute INDEPENDANCE, dans un souci d'écoute et de proximité dont peut témoigner notre totale disponibilité, 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 21h00.**

Pour ce qui est des idées et valeurs que nous défendons, plutôt que de grands discours ou de belles déclarations comme d'autres en font, nous préférons vous dire ici que **notre souci premier est de voir assuré par des professeurs qualifiés un enseignement de qualité, dans l'intérêt des élèves évidemment mais aussi dans celui des professeurs eux-mêmes eu égard au travail qu'ils ont dû fournir au cours de leurs études universitaires.**

Nous pensons ainsi que si Instruction et Education vont de pair, la seconde ne saurait l'emporter sur la première sans risque de voir notre métier transformé en une simple fonction d'animateur socio-culturel ou de psychopédoagogue scolaire. Nous croyons, **loin des théories pédagogistes à la mode**, au bon sens dans la pratique de notre métier, au **travail en équipe librement consenti et non imposé**, comme à la **liberté pédagogique** (que nous confère la loi) mise au service des élèves dont nous avons la charge.

Nous serons, bien sûr, disponibles pour répondre, si vous le souhaitez, à toutes vos questions à ce sujet.

**Le S.I.A.E.S. est le 2<sup>ème</sup> syndicat dans l'académie d'Aix-Marseille tous corps confondus (Agrégés, Certifiés, Professeurs d'EPS, PLP, CPE).**

Le S.I.A.E.S. est associé au SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur), membre du SIES (Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré) et de la CAT (Confédération Autonome du Travail). Ces organisations sont officiellement reconnues au plus haut niveau et reçues à l'Elysée et au Ministère. Les positions du S.I.A.E.S. sont donc relayées au niveau national lors des audiences auxquelles participent régulièrement les responsables du S.I.A.E.S.

Le S.I.A.E.S. affirme sa volonté d'INDEPENDANCE, face à des syndicats que beaucoup jugent trop marqués par l'idéologie ou la politique. Son seul objectif est la **défense des intérêts matériels et moraux des personnels** qui s'adressent à lui. Il ne roule de ce fait pour personne d'autre que vous et **défend, en votre nom, un enseignement public de qualité.**

Le S.I.A.E.S. propose les cotisations les moins chères du « marché syndical » pour un service au moins égal sinon bien supérieur à celui des autres syndicats et **ne vit - contrairement à la majorité des organisations syndicales - que grâce aux cotisations des adhérents ce qui garantit son indépendance.**

**Le S.I.A.E.S. est l'un des seuls syndicats de l'Education Nationale à ne toucher aucune subvention et à ne vivre que des cotisations de ses adhérents dont le montant est fixé au plus juste de ses besoins, sans frais inutiles !**

Dans l'attente de vous rencontrer, de répondre à vos questions, nous vous souhaitons une **BONNE RENTREE.**

*Le Bureau du S.I.A.E.S.*

Le montant de la subvention annuelle accordée à chaque organisation syndicale\* représentative de fonctionnaires de l'Etat au niveau national est fixé à :

CFDT (SGEN) :	363 034,50 euros	FO (SN-FO-LC) :	363 034,50 euros
CGC :	181 517,25 euros	FSU (SNES, SNEP etc.) :	363 034,50 euros
CFTC :	181 517,25 euros	SOLIDAIRES (SUD Education) :	181 517,25 euros
CGT (CGT Educ'action) :	363 034,50 euros	UNSA (SE-UNSA) :	363 034,50 euros

**Le S.I.A.E.S. / SIES - CAT totalement indépendant financièrement et idéologiquement ne touche aucune subvention**

**et ne vit que des cotisations de ses adhérents en proposant les cotisations les moins onéreuses !**

Arrêté du 5 Juillet 2007 fixant le montant de la subvention versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat.

\* Chaque organisation citée regroupe plusieurs syndicats ; entre parenthèse le syndicat de l'éducation nationale de chaque confédération qui bénéficie indirectement de la subvention accordée à la confédération.

## **COTISATION annuelle S.I.A.E.S. stagiaire : 35 €**

**La cotisation court sur 365 jours. En adhérant en Août 2010, vous serez adhérent(e) jusqu'en Août 2011.**

**Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception)**

**Secrétaire Général : Jacques MILLE ☎ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE**

☎ 04 91 42 28 15 ☎ 06 76 58 63 47 📧 [jacques.mille2@wanadoo.fr](mailto:jacques.mille2@wanadoo.fr)

**Responsable Stagiaires : Jean-Baptiste VERNEUIL ☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE**

☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 📧 [jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr](mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr)

La commission d'affectation des stagiaires se tiendra les 24 et 25 Août 2010.

Chaque année, en plus de nos adhérent(e)s - prioritairement informé(e)s - et des stagiaires qui ont fait appel à nous pendant les vacances d'été pour obtenir des conseils, près de la moitié des stagiaires contactent spontanément le **S.I.A.E.S.** par mail ou sur une des lignes téléphoniques mises à leur disposition lors de la permanence téléphonique ouverte immédiatement après la commission pour connaître leur établissement d'affectation.

**N'hésitez donc pas à faire appel au S.I.A.E.S. dès la fin Août et tout au long de l'année pour être informé(e), conseillé(e) et éventuellement défendu(e) !**

**Pour celles et ceux qui souhaiteraient bénéficier dès maintenant des conseils et de la défense de notre syndicat, recevoir notre presse syndicale riche en informations et soutenir nos actions en adhérent, il est tout à fait possible d'envoyer votre cotisation de 35 euros en précisant au verso du chèque qu'il doit être encaissé début octobre, une fois votre premier salaire perçu.**

Le **S.I.A.E.S.** sera présent le 30 Août 2010 lors de la rentrée administrative des stagiaires. Vous pourrez alors faire connaissance avec les idées et valeurs défendues par le **S.I.A.E.S.**, rencontrer une partie de ses responsables, poser vos questions et retirer un exemplaire de notre « Guide du stagiaire ».

Nombreux(es) sont les stagiaires qui ont apprécié le travail et la disponibilité des responsables du **S.I.A.E.S.** durant les vacances d'été quand d'autres syndicats étaient fermés ou injoignables (comme ils le seront peut-être en cours d'année, le soir, les week-end ou les prochaines vacances ...) et qui nous l'ont fait savoir, certain(e)s en adhérent dès maintenant. Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue à la fois dans le métier et notre syndicat.

Conscient des difficultés financières auxquelles sont confronté(e)s les stagiaires (très faible rémunération au vu du niveau d'étude, difficulté à se loger décemment, frais de déménagement non pris en charge, achat éventuel d'un véhicule et de matériel informatique, frais de déplacement durant l'année etc.), le **S.I.A.E.S.** a fixé la cotisation annuelle à 35 euros pour cette catégorie de personnel. Une cotisation stagiaire 2 à 4 fois moins chère que celle des autres syndicats ... pour un service au moins équivalent ! Beaucoup s'en étonnent, nous questionnant sur les raisons de cette différence - parfois énorme - que l'on retrouve également pour la cotisation des titulaires (de 72 à 112 euros par an).

**Comment le S.I.A.E.S. / SIES - CAT, deuxième syndicat de l'académie, peut-il proposer de telles cotisations tout en ne bénéficiant d'aucune subvention, ni ressource publicitaire, contrairement à la plupart des autres syndicats qui bénéficient indirectement d'une subvention allant de 181.517,25 à 363.034,50 euros par an versée à leur confédération ?**

- Toutes les publications, les envois postaux, le travail de secrétariat, les permanences téléphoniques, la gestion ... sont réalisés par des professeurs après leurs journées de travail.

- Quand d'autres syndicats impriment leurs publications en couleur sur du luxueux et peu écologique papier glacé, le **S.I.A.E.S.** imprime en noir et blanc sur du papier ordinaire.

- Les cotisations des adhérents du **S.I.A.E.S.** ne servent pas à financer de somptueux locaux, ni ce que nous estimons être des gadgets.

- Les frais de fonctionnement engagés correspondent aux besoins réels du **S.I.A.E.S.** pour vous servir et défendre notre conception de l'enseignement.

Ainsi, les cotisations réduites que nous vous proposons, qui incluent la cotisation au **SIES** (syndicat national) et à la Confédération Autonome du Travail (CAT), sont rendues possibles par la suppression de tous les frais superflus et l'abnégation de nos responsables syndicaux et militant(e)s.

Le **S.I.A.E.S.** sera présent, toute l'année, aux côtés des stagiaires qui feront appel à lui, comme il l'est aux côtés des titulaires de plus en plus nombreux qui lui font confiance. Notre volonté est sans faille, mais notre force sera celle que vous nous donnerez par votre soutien. Si vous partagez notre conception du syndicalisme, rejoignez-nous et soutenez nos actions en reglant votre cotisation !

Vous découvrirez avec stupeur, effarement ... ou amusement que dès la journée de rentrée administrative de nombreuses banques, mutuelles, assurances ... vous proposeront leurs services.

Nombreux seront aussi les syndicats d'enseignants (certains de leurs responsables se montreront peut-être pressants pour vous faire adhérer !!!) qui vous remettront, en plus de leur documentation, des gadgets dont nous laissons chacun(e) juger de l'utilité : stylos, calendrier, casquettes, porte-clefs, agenda, carnet de bord ... Cela varie selon les années et les syndicats ... Gadgets forcément financés par les cotisations des adhérents de ces mêmes syndicats. Autant vous prévenir que vous repartirez chargé(e), les mains encombrées de sachets plastiques !

Vous remarquerez également en parcourant les publications des différents syndicats que l'immense majorité d'entre elles sont garnies de pleines pages de publicités pour des banques, des mutuelles, des assurances, avec lesquelles ces syndicats sont en partenariat ce qui leur procure une source de financement via les ressources publicitaires.

Le **S.I.A.E.S.** n'a de partenariat avec aucune société et ne cherchera donc pas à vous vendre un « pack » syndicat / mutuelle / banque / assurance.

Notre indépendance idéologique et financière n'a pas de prix !

Nous ne vous offrirons aucun gadget. Nous vous remettons un exemplaire de notre « Guide du stagiaire » riche en informations et de nos publications récentes et vous pourrez avoir la certitude que nos responsables vous soutiendront et seront disponibles et joignables tout au long de l'année. N'est ce pas justement ce que l'on attend d'un syndicat ?

*Jean-Baptiste Verneuil* Responsable stagiaires et trésorier du **S.I.A.E.S.** [jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr](mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr)

**Rendez-vous les 24 et 25 Août 2010  
pour connaître votre établissement d'affectation.**

**Rendez-vous le 30 Août 2010  
lors de votre rentrée administrative et pédagogique.**

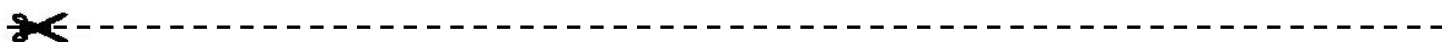
**Et tout au long de l'année,  
dans les établissements scolaires,**

**les sites de formation,  
par téléphone ou par mail  
ou sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)**



**Avec la certitude  
que les élus et responsables du *SIAES*  
seront à votre disposition et à vos côtés  
en toute INDÉPENDANCE.**

**Nous vous souhaitons une bonne rentrée !**



**Bon pour retirer le « Guide du stagiaire » du *S.I.A.E.S.***

**A retourner par courrier ou à présenter le 30 Août aux responsables du *S.I.A.E.S.***

Les informations communiquées au *S.I.A.E.S.* sont strictement confidentielles  
et ne seront pas transmises à l'administration ou tout autre organisme.

Mademoiselle     Madame     Monsieur

NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../.....    Situation familiale : .....    Enfants : .....

ADRESSE : .....

Commune : .....    Code postal : .....

Tél. fixe : .....    Tél. portable : .....

Professeur    Discipline : .....    Corps :  Agrégé(e)     Certifié(e)     EPS     PLP

CPE     CO-Psy

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du *S.I.A.E.S.*

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide ...

Responsable stagiaires et IUFM :

VERNEUIL Jean-Baptiste 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE  
04 91 34 89 28 - 06 80 13 44 28    [jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr](mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr)

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au *S.I.A.E.S.* les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au *S.I.A.E.S.*     Non adhérent(e) au *S.I.A.E.S.*

**Adhésion annuelle stagiaire : 35 €**

Date : ...../...../.....

Signature :



*Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille*

**STAGIAIRE**  
**COTISATION 2010-2011**  
**35 €**

**Adhésion stagiaire au S.I.A.E.S. - S.I.E.S. / C.A.T. Education**

Mlle                       Mme                       M.

NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Professeur      Discipline : .....

Corps :  Agrégé(e)     Certifié(e)     EPS     PLP                      Echelon : .....

CPE                       CO-Psy

ETABLISSEMENT : .....

Commune : .....

Cotisation de 35 euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire     CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G  
et l'adresser, avec cette fiche, au trésorier :

Jean Baptiste VERNEUIL    6 Rue Maréchal Fayolle    13004 Marseille

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...*

**Pour les adhésions enregistrées de Juillet 2010 à fin Septembre 2010,**  
**le chèque ne sera encaissé que le 1<sup>er</sup> octobre 2010, une fois votre premier salaire perçu.**

**Tarif couple** : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

**Impôts** : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Septembre 2010, vous serez adhérent(e) jusqu'en Septembre 2011.

Vous pouvez également cotiser à n'importe quel moment de l'année.